

Paris, le 9 juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les médecins spécialistes libéraux au cœur du parcours de soins coordonnés des patients souffrant de maladie chronique

Les maladies chroniques représentent plus de 40 % des consultations pour les médecins spécialistes libéraux autres que les médecins spécialistes de médecine générale, et plus de 80 % pour les spécialités suivantes : neurologie, pneumologie, rhumatologie, endocrinologie et cardiologie ; c'est ce que montre l'enquête* menée à l'initiative de la Commission Spécialistes à Exercice Mixte de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France, auprès des spécialistes libéraux autres que généralistes.

Enjeu médico-économique majeur, le nombre de Français souffrant de maladie chronique est estimé à plus de 15 millions (données de l'Assurance Maladie). Au 31 décembre 2014, 9,5 millions d'entre eux étaient inscrits en affection de longue durée. Leur part dans les dépenses de l'Assurance Maladie en 2015 est estimée à 70 %.

La pratique dans la prise en charge des patients

Cette enquête met en évidence le rôle majeur du médecin spécialiste dans la prise en charge des patients atteints de maladie chronique ; leur rôle est d'abord d'assurer le diagnostic, pour 61% des répondants, puis d'initier et enfin de réévaluer le traitement.

Neuf répondants sur dix interviennent en cas d'urgence pour leurs patients dans le cadre de leur maladie chronique. Pour 54 % des médecins, ces interventions permettent d'éviter une hospitalisation.

La coordination des soins

Ces médecins estiment à 65 % que les échanges dans le cadre de la coordination médecins spécialistes de médecine générale / médecins spécialistes sont satisfaisants au sein du parcours de soins de ces patients atteints de maladie chronique. Pour certaines spécialités, ce taux dépasse les 80 % (cardiologie, gastro-entérologie), et pour d'autres il ne dépasse pas les 55 % (gynécologie, pédiatrie, ophtalmologie) : cette différence peut s'expliquer par l'accès direct des patients à ces spécialités.

85 % des répondants déclarent faire appel aux services de professionnels de santé pour la prise en charge de leurs patients. Deux professions de santé se démarquent nettement : les infirmières (62 %) et les masseurs-kinésithérapeutes (52 %).

Si la fréquence des échanges avec les établissements privés ou publics est assez comparable, il n'en va pas de même concernant la satisfaction des médecins à l'égard de la coordination qui existe entre eux et les établissements. En effet, alors qu'un médecin spécialiste sur dix n'est pas satisfait de la coordination avec les établissements privés, ils sont un sur trois en ce qui concerne les établissements publics.

Les conseils éducatifs, thérapeutiques et d'accompagnement

Ils sont 93 % à prodiguer des conseils éducatifs et thérapeutiques et estiment à 84 % que l'observance thérapeutique de leurs patients est satisfaisante.

Ils privilégient les conditions et la qualité de vie de leurs patients en gardant le contact avec leurs familles et leurs aidants.

Enfin, 29 % d'entre eux cumulent à leur activité de soignant une activité de formateur.

Le rôle tenu par le médecin spécialiste de proximité, avec le médecin spécialiste de médecine générale, est donc fondamental dans le parcours de soins coordonnés des patients atteints de maladie chronique, permettant une prise en charge multidisciplinaire, favorisant l'observance thérapeutique, réduisant la iatrogénie médicamenteuse et prévenant le risque d'hospitalisation.

** Enquête menée entre janvier et mars 2015 auprès de 7 366 médecins spécialistes libéraux autres que généralistes installés en Ile de France.*

URPS médecins libéraux Ile-de-France - 12 rue Cabanis 75014 PARIS - www.urps-med-idf.org
Contact presse : Sylvie Courboulay T 01 40 64 56 91 / 06 86 80 88 56 - sylvie.courboulay@urps-med-idf.org